

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE153

présenté par
M. Damien Adam, rapporteur

ARTICLE 25

À la première phrase de l'alinéa 36, substituer aux mots :

« au cours de la vie du »

les mots :

« en cours de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.